

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Procurations : 3
Votants : 23

N° 2022 7 3

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX le 9 décembre à 18 H 00**, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2022

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DEJEAN, DELGENES, ESTRADÉ, FONTA, LABEUR, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, BRIQUET-BOISSIÈRE, DAGNAC, DESAINT, PONS, ROOU et SALOMÉ.

A donné pouvoir :

M. GOURMANDIN à M. COTTAVE-CLAUDET

Mme GUILLEMAT à M. LABEUR

Mme RIGAL à Mme SALOMÉ

Absents excusés :

Mmes DARBAS, PITORRE, SANEGRE et THIOUX

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

**OBJET : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Syndicat Mixte
Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège
(SMDEA) : rapport sur le prix et la qualité des Services - année 2021**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le SMDEA en assemblée générale le 22 novembre 2022 a approuvé le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement tel que demandé par l'article L. 2224-5 du CGCT.

Monsieur le Maire donne lecture des principaux points de ce rapport et indique qu'il doit être communiqué aux conseils municipaux et mis à disposition des usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de l'année 2021 qui a été approuvé par le SMDEA lors de son assemblée générale du 22 novembre 2022.
- **PRECISE** que ce rapport sera mis à disposition des abonnés du service.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 13 DÉCEMBRE 2022**

Le Maire,
Louis MARETTE



Le secrétaire de Séance,
Louis DARDIER